Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 44 (1936)
Heft: 4

Artikel: Note sur l'armement du château de Morges à l'époque savoyarde
Autor: Küpfer, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-34309

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

[21] L. H. à U., lettre du 24 mars 1824.
[22] L. H. à U., lettre du 31 mars 1824.
[23] L. H. à U., lettre du 28 mai 1824.
[24] L. H. à U., lettre du 17 juin 1825.
[25] L. H. à U., lettre du 6 mai 1826.
[26] L. H. à U., lettre du 16 mai 1826.
[27] L. H. à U., lettre du 3 juin 1826.
[28] L. H. à U., lettre du 16 janvier 1827.
[29] L. H. à U., lettre du 21 avril 1827.
[30] L. H. à U., lettre du 3 juin 1827.
[31] L. H. à U., lettre du 8 juin 1827.
[32] L. H. à U., lettre du 21 mars 1828.
[33] L. H. à U., lettre du 15 avril 1828.
[34] L. H. à U., lettre du 2 mai 1828.
[35] L. H. à U., lettre du 30 juin 1830.
[36] L. H. à U., lettre du 20 novembre 1830.
[37] L. H. à U., lettre du 21 décembre 1830.
[38] L. H. à U., lettre du 5 janvier 1831, trois mois avant la mort d'Usteri.

Note sur l'armement du château de Morges à l'époque savoyarde.

L'architecture du château de Morges a certainement subi des modifications au cours des âges, et les comptes de la châtellenie savoyarde permettent d'en constater quelques-unes. A l'époque bernoise aussi, et depuis l'affranchissement du Pays de Vaud, des transformations plus ou moins importantes ont été effectuées. Tous ces travaux, pourtant, n'ont été que de détail ; l'ensemble primitif, la masse même de l'édifice n'en a guère été affectée, et son caractère de château fort du XIIIme siècle est resté frappant. Il le serait plus encore si ses abords n'avaient changé d'aspect du tout au tout à partir du jour déjà loin-

tain où furent comblés les fossés, supprimés les ponts et aménagés tout différemment les espaces environnants.

Il n'est donc pas très malaisé de se représenter le château primitif comme une forteresse féodale dont le robuste quadrilatère ponctué de tours surgit des eaux du lac et du large fossé. Et il est bien certain qu'à l'origine ce château eut un caractère essentiellement militaire, bien qu'il servît parfois de résidence princière aux souverains. Il faut, d'autre part, se souvenir qu'il est de quelques années antérieur à la ville, aussi bien selon les chroniques que selon les documents ; ce qui signifie qu'il a été construit non pas comme protection de la ville mais pour lui-même, comme point d'appui, dans la longue lutte de la maison de Savoie contre les évêques de Lausanne, dont la souveraineté avait la Venoge pour limite à l'ouest.

Jamais pourtant le château de Morges n'a été assiégé ou pris de force. Les Suisses qui l'incendièrent à fin octobre 1475 y avaient d'abord cantonné quelques jours, après la capitulation de la ville. Et l'histoire, croyons-nous, ne mentionne aucun autre fait de guerre dont ce château ait été le théâtre. Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer dans les vieux documents l'attestation d'armements bien considérables. Jamais, sans doute, la sobre surface de ces murailles et de ces tours n'a été hérissée de canons formidables.

Cependant nous avons recueilli quelques notes relatives à des mesures d'armement prises aux XIVme et XVme siècles par les autorités savoyardes, en prévision de certaines éventualités. Mais, Dieu merci, même alors, toutes les guerres qu'on a périodiquement redoutées n'ont pas éclaté et les alarmes populaires n'ont pas toujours été suivies de calamités !

Les comptes de 1375-76 nous fournissent une première note.

La guerre de Cent Ans désole la France à nouveau, et malgré Duguesclin les Anglais parcourent le pays en brûlant villes et châteaux. « Toutes ces fumées ne vous chasseront point de votre royaume », disait au roi le vaillant connétable. Mais elles terrifiaient les populations; et peut-être s'approchaient-elles de nos frontières ? Le fait est que le bailli de Vaud ordonna au châtelain de Morges de renforcer «la garnison ordinaire du château». Et le châtelain porte en compte ce qu'il a payé de ce fait pour la solde d'un « client » qu'il a tenu avec soi en garnison au dit château, outre la garnison ordinaire (qui n'apparaît nulle part ailleurs, dans ces comptes), pendant l'espace de sept semaines, « tandis que le souverain était à Paris ». Cette absence, qui aggravait ses responsabilités, a donc déterminé le bailli de Vaud à redoubler de précautions, si l'on peut ainsi s'exprimer à propos d'une mesure aussi anodine.

Une dizaine d'années plus tard, une autre note de ces comptes concerne deux caisses de viretons, soit flèches d'arbalètes, et deux balistes ou arbalètes de muraille, que le châtelain de Morges envoya au château d'Yverdon. Ces armes, le châtelain les avait lui-même reçues ; elles ne faisaient donc pas partie de l'équipement du château qui, peut-être, était nul en ce moment. Deux inventaires, d'assez peu postérieurs (1393-95), ne font mention d'aucun armement ; et comme ils détaillent jusqu'à de vieux outils [1], on en peut conclure à l'absence d'armes. Ce qui s'expliquerait par la période de paix où l'on était alors ; car l'homme est ainsi fait qu'il croit malaisément au re-

[1] V. dans la *R. H. V.*, mai-juin 1935, notre étude *Morges, résidence savoyarde.*

tour de la guerre quand la paix règne, et qu'il néglige alors volontiers de s'y préparer assidûment.

Mais la guerre, en 1409, d'après un autre endroit de nos comptes, troubla de nouveau le Jura français. Aussitôt une commission militaire s'en vint inspecter les châteaux du comte, tant au Pays de Vaud qu'en Chablais. Elle se composait de Thomas de Rive [2], commissaire, et de Pierre Brasier, « magister operum ». Ils furent à Morges à fin février 1409, mais on ne voit pas qu'ils aient ordonné des travaux ou réarmé le château. Tout paraît plutôt être resté en l'état, au point de vue militaire, et un troisième inventaire de 1422 est muet comme les précédents sur le chapitre de l'armement.

Pour retrouver des traces de préoccupations militaires dans nos comptes, il faut descendre jusqu'au milieu du siècle. Mais alors c'est presque un paroxysme ! Sans doute est-ce une conséquence de la guerre de la Savoie et Berne contre l'autrichienne Fribourg, et de la crise qui s'ensuivit dans les relations — jusque-là excellentes — des comtes et ducs de Savoie avec leurs voisins des bords de l'Aar.

Quoi qu'il en soit de ce point, on vit arriver à Morges en l'an 1450-51 un certain Picard, maître André de Mont, revêtu de la charge d'artilleur du souverain (« artiliator domini » . Sa compétence reconnue dans l'art de faire des balistes, des arcs et des traits est détaillée au préambule de l'acte qui l'investit de sa charge. Il recevra une somme fixe de vingt florins par an, à condition de se faire faire une livrée ; il sera logé en ville avec sa famille aux frais du prince et disposera au château d'une chambre « pour y tenir et conserver les ouvrages d'artillerie qu'il fera »,

[2] Il y eut plusieurs de Rive établis à Morges entre 1400 et 1455 : des notaires, un syndic, un chapelain ; mais aucun ne s'appelait Thomas.

et qui lui seront payés au tarif convenu. Chaque année, maître André fournira au prince vingt-cinq « trousses de parement pour arcs », chacune à huit gros, soit deux tiers de florin, sans la ferrure. (Nous ignorons ce qu'étaient ces trousses — « trossas » — et le copiste de ces comptes, feu l'archiviste A. Millioud, propose de lire « crossas », soit crosses d'arbalètes.) En outre de Mont devrait faire autant de « trousses communes » qu'il le pourrait, toute l'année, à sept sols pièce. Il devait aussi fournir des traits tant gros que petits pour arbalètes, empennés de bois, à huit florins le mille. Le duc était tenu d'en prendre livraison de trois mois en trois mois, en les payant réellement sans aucune échappatoire (...« eidem persolvere realiter omni exceptione rejecta »). Voilà une clause significative au point de vue des finances de l'Etat savoyard !

Et comme il s'agit de ne pas manquer du bois nécessaire à ces ouvrages, le souverain mandait à ses châtelains et autres officiers qu'ils n'eussent à laisser sortir du pays ni bois pour arbalètes ou pour traits, ni plumes aptes à ce service, sans l'expresse licence du duc lui-même ou de maître André. Le tout sous menace de la confiscation des animaux de somme et des bois et plumes, sans préjudice de l'amende de 20 livres fortes. Le duc se réservait le monopole absolu de l'achat de ces bois et des plumes de pie (« pennas pie ») pour flèches et carreaux d'arbalète.

L'atelier militaire du Picard dut être actif un certain temps ; les comptes de 1453 mentionnent, en effet, le paiement à lui fait de plusieurs milliers de viretons. Mais rien ne prouve qu'ils aient été destinés exclusivement à l'armement du château de Morges. Il semble plus vraisemblable que l'atelier de Morges travaillât pour d'autres

localités aussi. Cependant, la même année, on amena d'Yverdon à Morges 21 « pierres pour bombardes » (donc des boulets de canon), à 4 sols pièce de transport, ce qui suppose des objets d'un poids considérable. C'est la première mention d'artillerie, au sens moderne du mot, qui figure dans ces comptes.

Par une autre note de la même année, nous apprenons que Pierre dit Bricolleu, serrurier à Lausanne, vint à Morges ferrer les fenêtres de « la maison d'artillerie existant sur la place de Morges ». On voit ailleurs qu'il s'agit de la place sise devant le château : « platea castri ». Il s'y trouvait donc une sorte de dépôt d'artillerie dont les fenêtres furent solidement munies, puisqu'on y employa 680 livres de fer. On avait jugé prudent de placer ce dépôt hors de l'enceinte du château — et de celle de la ville aussi — et de faire en outre une nouvelle porte au château « à cause du danger de ce dépôt » : « propter periculum domus artilierie ».

Car si l'on y conservait d'anciennes machines de guerre, ce qu'attestent d'autres passages, il y avait là bel et bien une poudrière. Un document lève à cet égard tous les doutes. Il est en français et intitulé « Memoyre à très redoubté Sgr. Monseig^r le Duc de Savoye sur le fait de la visitation de sa artillierie de Morge ». Ce rapport dressa tout un programme de travaux, qui furent exécutés en partie, mais lentement : entretenir les cordages des « gros engyns » ; huiler, graisser, essorer divers agrès ; remuer le salpêtre, affiner celui qui ne l'a pas encore été ; assoleiller « la poudre de bombarde » et remettre en état les tonneaux à poudre, — sans compter le nettoyage des locaux, auquel deux femmes travaillèrent un jour. Le toit, fort mauvais, fut réparé et recouvert de tuiles plates ; le bâtiment lui-même fut retenu après la pose ci-dessus

indiquée des barreaux de fer aux fenêtres, les murs ayant été rompus à cet effet. Dans son ensemble, cet édifice est qualifié de « grande maison en maçonnerie, avec six grandes fenêtres ferrées et une grande porte avec clef et serrure ». Devant cette « maison d'artillerie », on a trouvé quatre grosses pierres de bombarde. Que sont devenues les dix-sept autres ?

Le silence, dès lors, est complet dans nos comptes sur cet aspect de l'histoire du château de Morges. Il est vrai qu'une lacune importante dans la série commence peu après et porte sur toute la période des guerres de Bourgogne. Lacune infiniment regrettable, sans doute, puisqu'elle concerne la période militaire par excellence de l'histoire du Pays de Vaud savoyard. Pendant ces années dangereuses, les châtelains de Morges ont eu, peut-être, à noter bien des choses intéressantes ; mais il est néanmoins hors de doute que le rôle militaire du château de Morges a toujours été fort modeste.

E. KÜPFER.

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

Séance du samedi 8 février 1936, salle Tissot, Palais de Rumine, à Lausanne.

M. Maurice Barbey, président, ouvre la séance à 15 h. devant une nombreuse assistance. Il commence par évoquer la mémoire de deux de nos membres qui ont enrichi l'histoire et l'archéologie vaudoises. Il le fait en ces termes :